

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Compte rendu de la réunion du 28 avril 2015 – 19 heures 30**

Le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. GIRAUD Daniel, Maire.**

Date de la convocation : 21 avril 2015.

Présents : ACHIN Nicole, BALANDRAU Xavier, BALAY-DUMONTEIL Sylvie, COLLINET Christophe, DESMARTIN Maryvonne, GIRAUD Daniel, GIRAUD Maël, GOTTO Noël, LAFONTAINE Matteo, PONCHON Roland.

Absents excusés : RIGUET LARGILLIER Marie-Anne (pouvoir à Roland PONCHON).

Public : BALANDRAU Gilberte.

Secrétaire de séance : BALANDRAU Xavier.

◆ **PERSONNEL**

- Démission du poste de 3<sup>ème</sup> adjoint : réaffectation des délégations,
- Divers.

◆ **BATIMENTS**

- Volets du Presbytère,
- Divers.

◆ **VOIRIE**

- Réparation intempéries 2014,
- Divers.

◆ **DIVERS**

- Divers.



**M. le Maire** propose d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 31 mars 2015.

**M. BALANDRAU Xavier** souhaite apporter quelques précisions sur la journée goudronnage qui a été mentionnée lors du tour de table :

M. LAFONTAINE Matteo souhaitait savoir si une journée goudronnage serait organisée cette année. Les Conseillers y étaient favorables s'il y avait assez de volontaire.

**M. PONCHON Roland** souhaite également apporter une précision sur l'éventualité de prendre un emploi aidé. Il n'était pas seulement question de prendre un emploi aidé pour le ménage de la salle polyvalente. Le débat était plus large, il était également question de sécurité et de faciliter certaines tâches.

**Le Conseil vote à main levée,**

**Compte tenu de ses modifications, après délibération, le Conseil Municipal, approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 31 mars 2015, avec :**

**10 voix POUR,  
et 1 ABSTENTION.**

◆ **PERSONNEL**

**Démission du poste de 3<sup>ème</sup> adjoint**

**M. le Maire** rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Suite à la démission de M. BALANDRAU Xavier du poste de 3<sup>ème</sup> adjoint, le Maire propose de porter à 2 le nombre de postes d'adjoint.

**M. LAFONTAINE Matteo** se demande pourquoi on avait voté trois adjoints et qu'on estime maintenant en avoir besoin que de deux ?

**M. GIRAUD Maël** demande aux deux autres adjoints si la charge qui était divisée par trois peut être supportée à deux ?

**M. le Maire** leur répond qu'en début de mandat, il avait pensé proposer deux adjoints. Trois personnes s'étant proposées pour remplir cette fonction, il n'a pas voulu les écarter et a donc porté le nombre d'adjoints à trois. **M. le Maire** est conscient que les délégations du troisième adjoint vont devoir être supporté par lui-même ou par les deux autres adjoints mais ils sont prêts à y faire face.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal accepte de porter à 2 le nombre de postes d'adjoint au Maire.**

### Réaffectation des délégations

**M. le Maire** précise que l'arrêté de délégation du maire est caduc dès que la démission devient définitive. M. BALANDRAU Xavier avait 3 délégations de fonctions :

- la voirie communale
- l'emploi du temps de l'employé communal
- la gestion du matériel communal

**M. GOTTO Noël** trouve étrange qu'il avait la délégation du personnel technique et non de l'ensemble du personnel communal. Si on différencie le technique de l'administratif, il faut que ce soit clair. Il serait peut être plus logique de suppléer un des adjoints à l'ensemble du personnel.

**M. le maire** propose la nouvelle répartition suivante :

- M. le Maire récupère les 3 délégations de M. Xavier BALANDRAU à savoir la voirie communale, la gestion du matériel communal et la gestion du personnel.
- M. COLLINET Christophe, 1<sup>er</sup> Adjoint sera suppléant pour la gestion du personnel communal et du matériel communal.

**M. BALANDRAU Xavier** précise qu'il reste membre de la commission voirie communal et intercommunal. Il s'impliquera comme tous membres d'une commission.

### Divers

Renouvellement de l'emploi aidé ?

**M. PONCHON Roland** souhaite revenir sur ce sujet car il pense qu'un nouvel emploi aidé serait utile pour des raisons de sécurité et pour faciliter certaines tâches qui sont compliquées quand elles sont réalisées seul. De plus, si Didier GIRAUD devait s'arrêter pour une raison ou pour une autre, comment fait-on ? qui prend le relais ?

**M. COLLINET Christophe** informe les conseillers qu'il a rencontré Didier GIRAUD, avec M. le Maire, sur ce sujet. Selon lui, un emploi aidé peut être utile pour une question de sécurité et pour la charge de travail qui augmente en été avec le débroussaillage et le ménage de la salle polyvalente.

**M. COLLINET Christophe** précise que pour cette pleine saison, il n'y a pas de solution. Il doit prendre contact avec la personne qui fait le ménage au SIVOM et dans certaines collectivités pour voir si elle serait intéressée pour faire quelques heures de ménage pour la commune et ainsi nous dépanner ponctuellement.

**M. le Maire** fait un historique sur le personnel technique :

- Avant 1996, il n'y avait pas d'employé communal
- En 2006, création d'un poste avec Lucien Monneron à 20h par semaine
- Didier Giraud le remplace à son départ à la retraite avec 20h par semaine
- En 2007, Didier Giraud passe de 20h à 30h

- En 2009, Didier Giraud passe de 30h à 35h

- Depuis Mars 2010, des emplois aidés de 24h par semaine sont mis en place pour que l'employé puisse travailler en binôme.

**M le Maire** craint qu'on continue à se créer des besoins et qu'on doive pérenniser ce poste d'emploi aidé, ce qui ne serait pas raisonnable financièrement.

**M. COLLINET Christophe** confirme qu'un deuxième poste d'employé communal serait déraisonnable pour une commune de notre taille, surtout quand on entend parler de mutualisation.

**M. GIRAUD Maël** se demande si on ne pourrait pas prendre quelqu'un en saisonnier ou en travail temporaire vu que la surcharge de travail est environ sur les six mois d'été ?

Après réflexion, les conseillers s'accordent pour prendre une personne pour six mois en période d'été.

**M. le Maire** précise que le temps de trouver quelqu'un et du fait que cet emploi n'est pas prévu dans le budget 2015, cette solution sera mise en place pour 2016.

**M. PONCHON Roland** trouve dommage que cette décision ne s'applique pas pour cette année.

**M. LAFONTAINE Matteo** comprend bien que la création d'un deuxième poste d'employé communal n'est pas justifiée mais il constate la pénibilité de certaines tâches qui sont confié à Didier ainsi que le manque de matériels adaptés. Il ne comprend pas qu'on ne puisse pas lui accorder d'utiliser son matériel pour gagner du temps et lui faciliter son travail au quotidien.

**M. COLLINET Christophe** lui rappelle que le prêt de matériels personnels de l'employé reste une gestion difficile et non réglementaire. De plus, il lui précise qu'il va y avoir du changement cette année : achat d'une nouvelle débroussailleuse plus puissante, achat d'un véhicule communal plus adapté à son travail (benne qui se lève), ...

Concernant le débroussaillage effectué par Didier, **M. GOTTO Noël** souhaite juste souligner qu'il faudrait penser à débroussailler les aires de jeux et le parking avant les vacances scolaires car ils sont alors très utilisés.

## ◆ BATIMENTS

### Volets du Presbytère

**M. le Maire** fait part aux conseillers qu'il a deux devis concernant 4 paires de volets en sapin pour renouveler ceux du Presbytère aux montants équivalents (1220 € et 1230 €). Quelques précisions techniques (protection métallique sur les tranches) seront demandées à une des deux entreprises pour faire le choix définitif.

### Veyrines

**M. COLLINET Christophe** précise que le deuxième appel d'offre pour la réfection de la toiture de Veyrines a été lancé. Les entreprises ont jusqu'au 29 mai pour y répondre.

**M. COLLINET Christophe** informe les conseillers que l'Architecte en chef des Monuments Historiques a accepté de revoir et de nous renvoyer un nouvel estimatif des travaux revu à la baisse.

**M. le Maire** précise que la dotation parlementaire nous sera finalement accordée si l'attribution du marché a lieu avant fin juin.

**M. le Maire** informe les conseillers qu'il a également fait une demande d'aide financière aux sénateurs. La demande a été refusée car c'était trop tard pour cette année car il faut l'accord de la subvention avant le commencement des travaux. **M. le Maire** précise qu'ils ne sont pas fermés à nous aider, notamment dans nos dépenses de voirie, des demandes d'aide seront prochainement faites.

## ◆ VOIRIE

### Reprise des fossés

**M. le Maire** informe les conseillers que Bourgat va reprendre les fossés sur Larzallier / Fontanes / Les sources / le parking et la route du bas. En tout, il y aura 2 km de fossés qui seront repris pour un montant d'environ 3 000 € HT.

**M. BALANDRAU Xavier** demande où la terre enlevée des fossés sera mise ?

**M. le Maire** précise qu'elle sera déposée à la Gare.

**M. BALANDRAU Xavier** souligne que si l'on dépasse la partie communale, il faudra bien penser à contacter les propriétaires.

### **Débroussaillage**

**M. le Maire** indique aux conseillers qu'il aura lieu en fin juin et qu'il a demandé à Bourgat de débroussailler vers les Sources.

### **Réparations intempéries 2014**

**M. le Maire** informe les conseillers que les travaux suite aux intempéries de fin 2014 vont commencer notamment l'enrochement de Boirayon.

### **Journée goudronnage**

**M. BALANDRAU Xavier** précise qu'elle a eu lieu le mardi 21 avril dernier.

Il remercie les personnes présentes en plus de lui : Didier Giraud, Matteo Lafontaine, Maurice Seive, Elie Desfonds, Marc Balandrau et Jean Balandrau. Il remercie d'autant plus Maurice Seive et Jean Balandrau car ils se sont proposés spontanément.

Il remercie Didier Giraud pour le casse croûte offert dans la matinée et la commune pour le repas de midi.

Il remercie Yvan Farre pour le prêt de son godet hydraulique qu'il prête pour la deuxième année consécutive.

**M. le Maire** précise qu'un courrier de remerciement au nom du Conseil Municipal lui sera envoyé.

**M. BALANDRAU Xavier** informe les conseillers qu'il a été commandé 7 tonnes d'enrobé tiède pour plus de linéaire que l'année dernière. Les endroits concernés par cette journée goudronnage sont : les Flots jusqu'au pont des Pins, Grandoux, le croisement de la Nivoule, Champaveire, de la Grangette à Mialier, Boirayon et le bas du village.

Il ajoute qu'il a eu Hervé Cheynel au téléphone quelques jours avant la journée goudronnage et qu'il a félicité la commune de conserver cette tradition.

**M. BALANDRAU Xavier** souligne que la voirie de Champaveire va devenir une priorité car elle est très détériorée. Il est vrai qu'elle est très trafiquée vu qu'elle mène sur une piste forestière.

**M. GIRAUD Maël** rajoute que la piste forestière de Rocheplate est également très abimée. Il souhaite que des travaux soient budgétisés pour 2016.

En ce qui concerne les pistes forestières, il précise qu'il sera plus facile pour lui de suivre les projets ne faisant plus partie du CRPF. De plus, en tenant compte des subventions (80%) et de l'autofinancement des propriétaires, ces projets ne coûteraient rien à la commune.

### **◆ DIVERS**

#### **Convention APSOAR**

**M. le Maire** rappelle aux conseillers que nous rentrons dans la dernière année de la convention triennale que nous avons signée avec l'APSOAR. Il faudra donc se prononcer sur son renouvellement ou non à l'automne prochain.

#### **Portes ouvertes du SYTRAD**

**M. le Maire** fait part aux conseillers que le Sytrad organise des portes ouvertes de ses installations de traitement des déchets ménagers et assimilés destinées à toutes les personnes intéressées :

- Saint Barthélemy de Vals le mardi 02 juin (à partir de 18h00)
- Beauregard-Baret le jeudi 04 juin (à partir de 18h00)
- Portes-lès-Valence le samedi 06 juin (à partir de 8h30)
- Etoile sur Rhône le samedi 06 juin (à partir de 14h00)

Il précise que l'ouverture des inscriptions est prévue le dimanche 10 mai 2015. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie.

#### Tour de table

➤ M. PONCHON Roland fait le résumé de la commission déchets qui a eu lieu à la Communauté de Communes :

- Les redevances n'augmenteront pas ;

- Le broyage de la déchetterie fonctionne très bien. Les communes peuvent se servir du compost obtenu si elles le souhaitent ;

- Le SYTRAD augmente son fonctionnement de 28%. De plus, il rencontre des problèmes avec leur process de compost et du matériel qui ne fonctionne pas ;

- Le 2ème camion de collecte appartenant à la Communauté de Communes et qui était réformé est en fait en cours de remise en état ce qui permet d'arrêter la location du 2ème camion de ramassage qui coûtait 4000 euros par mois;

- pour information, une demande de prix du ramassage des ordures en sous traitance été demandée, afin de d'étudier la justification de l'investissement d'un nouveau camion d'un montant de 150 000 euros avant 2016.

- Rachat de nombreux conteneurs poubelles à Annonay. Il y a également de nombreuses pièces détachées pour les communes qui en auraient besoin.

Il souhaite également exprimer son mécontentement concernant les problèmes du réseau mobile d'Orange qui fonctionne très mal, alors qu'Orange avec l'accord du gouvernement, souhaite supprimer les cabines téléphoniques en France. Il faudrait peut être exiger que le problème de relais mobile soit résolu avant le retrait des cabines. Il lui est demandé de faire un courrier au nom du Conseil Municipal pour exprimer ce mécontentement.

➤ M. GOTTO Noël demande si le logement du presbytère est loué. Mme BALAY DUMONTEIL Sylvie indique qu'il est loué depuis le 7 avril à M. et Mme GOZZI.

➤ M. COLLINET Christophe indique que les travaux à la station d'épuration (remplacement de la chasse à auget) auront lieu début septembre.

---

**M. le Maire lève la séance du Conseil à 21 heures 30 et donne rendez-vous pour le prochain Conseil Municipal qui aura lieu le mardi 26 mai à 20h00.**

**Le secrétaire de séance**

